



Litige sur frais de recrutement

Par **lilyross**, le **16/03/2010** à **13:03**

Bonjour, mon client a demandé mes services pour lui trouver un plombier, avec le but de l'embaucher en CDI. Je lui ai fait une proposition où je lui proposait du service en intérim avec des conditions valables pour une période de 2 moi ou en CDI avec les coûts relatifs. Il a pris mon candidat une semaine en intérim, il l'a embauché aussitôt en CDI et n'a jamais voulu payer ma facture de recrutement. Il est vrai que nous avons signé le contrat d'intérim pour la durée d'une semaine mais la loi ne dit pas qu'un contrat en intérim d'une semaine ne peut être renouvelé, ce qui était prévu si le client souhaitait le garder deux mois et ne pas avoir donc des frais de recrutements. J'ai ma proposition financière à votre disposition. Maintenant il fait suivre mon injonction de paiement par une opposition de son avocat qui dit que comme il n'a pas signé ma proposition financière sous forme de contrat il ne payera pas et en plus il me réclame tous les frais dérivant de cette action en justice. Que dois je faire ? Je vais jusqu'au tribunal pour rien ou ai je des chances de gagner ? MERCI !